



Numéro 86 – 17 janvier 2019

CTL du 17/01/2019

COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, M. ORLIANGES

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (T), M. TEUILLIERAS (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M. DEJOU (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. GALLOT (T), M. GRIFFAUD (S)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. MOISSINAC

M. VEYLET (CGT) fait lecture de la déclaration liminaire que vous trouverez en annexe.

M. MORICEAU déclare que s'agissant de « *bâtir un nouveau réseau* » nous sommes au début de la réflexion, qu'il n'a pas d'information concernant le ciblage pluriannuel de suppressions d'emplois mais que nous sommes à l'aune de grands changements. Il espère qu'il n'y aura pas de schéma uniforme imposé, il estime qu'il faut tenir compte des spécificités locales. Il pense que la réflexion sera nourrie par le « *grand débat national* » dont un des thèmes est l'organisation des services publics.

M. HINDERSCHID (CGT) ironise sur l'argumentaire développé consistant à compenser la perte de services publics dans les zones rurales par une implantation d'activité (création de structures back-office). Il rappelle que l'occasion a déjà été manquée lors de la fermeture de la trésorerie de Laroquebrou quand la direction générale a rejeté la demande d'implantation d'un service à compétence nationale sur le secteur.

M. HINDERSCHID (CGT) constate qu'une nouvelle fois la démonstration est faite que « *ce ne sont pas les réformes qui entraînent les suppressions d'emploi mais les suppressions d'emploi qui génèrent les réformes* ».

M. MORICEAU admet que c'est un fait qui n'est plus dissimulé par la direction générale.

I – La situation des emplois – PLF 2019 (pour avis) :

M. MORICEAU prenant note de la volonté des organisations syndicales de ne pas participer à la discussion sur le sujet met au vote la proposition présentée au [CTL précédent](#).

VOTE : Unanimité contre

Pour info le tableau suivant liste les suppressions d'emploi dans notre département depuis 17 ans.

SUPPRESSIONS NETTES D'EMPLOIS DANS LE CANTAL				
ANNEE	A	B	C	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
2003	-1		-8	-9
2004	+1	-1	-7	-7
2005			-7	-7
2006			-6	-6
2007		+2	-11	-9
2008			-6	-6
2009		-4	-3	-7
2010	-1	-4	-3	-8
2011			-9	-9
2012	+2	+2	-8	-4
2013	-1	+1	-3	-3
2014	-2		-5	-7
2015	-3	-1	-2	-6
2016	-2	-2	-1	-5
2017	-2	-2	-2	-6
2018	-1	-4	-2	-7
2019		-5	-6	-11
TOTAUX	-10	-18	-89	-117

II – Questions diverses :

M. MORICEAU, sollicité sur la prime de 200 €, indique qu'elle sera : de 222 € brut, imposable, cumulable avec la prime d'accueil et non proratisée en cas de temps partiel. Il doit lister pour le 23 janvier les agents qui ont activement participé à la mise en place du PAS.

M. VEYLET (CGT) demande si l'attribution de cette prime est contingentée.

M. MORICEAU indique qu'il n'y a pas de plafond et que chaque agent qu'il considérera avoir participé activement en sera bénéficiaire.

M. VEYLET (CGT) considère que cette prime est très loin de satisfaire les attentes des personnels. En effet on aurait pu espérer une prime de 1 000 € pour tous comme le président de la République le recommandait de la part des employeurs. Il regrette que l'État employeur n'ait pas suivi cette recommandation. Pour autant il rappelle les revendications de son syndicat quant à l'augmentation du point d'indice, véritable base de la rémunération qui, contrairement aux primes, rentre en compte dans le calcul du montant de la retraite.

M. HINDERSCHID (CGT) espère que la quasi-totalité des agents du département se verront attribués cette prime car tous les agents des SIP, SIE et trésoreries (mixtes ou non) ont été impactés par cette réforme tant vis-à-vis des usagers, que des collectivités locales notamment pour la liquidation des salaires des employés territoriaux.

M. HINDERSCHID (CGT) interroge la direction sur la légitimité d'attribuer à l'agent qui assure, conjointement, la tenue de la caisse de la trésorerie d'Aurillac Banlieue et l'accueil de la direction, à la fois la prime de caisse et la prime d'accueil.

M. JOUVE répond qu'il étudiera cette situation.

M. VEYLET (CGT) demande quelles sont les attributions de la cellule de soutien mise en place dans le cadre du PAS constituée de trois collègues de la direction.

M. MORICEAU précise que cette cellule prend en charge des appels en délestage des centres de contact sur des créneaux de deux heures (un le matin, un l'après-midi). Parallèlement à cela ils viennent en appui aux agents des SIP pour les aider à résoudre des cas complexes.

M. VEYLET (CGT) demande si cette organisation découle d'une réflexion locale ou si elle a été imposée par la DG.

M. MORICEAU répond que le nombre d'agents affectés à cette cellule est définie nationalement par rapport à la catégorie de la direction, soit trois agents pour la 4^{ème} catégorie.

M. HINDERSCHID (CGT) revient sur la question posée au précédent CTL quant à savoir si les télétravailleurs bénéficient des mêmes prises en charge en termes de transport et de restauration.

M. JOUVE répond que cela est bien prévu, le télétravailleur peut prétendre aux tickets restaurant, à la restauration collective et la prise en charge de la moitié de son abonnement de transport en commun.

M. HINDERSCHID (CGT) regrette le manque de précision du décret instaurant le télétravail à la DGFIP notamment en termes de couverture d'accident de travail ou de trajet.

M. JOUVE répond qu'il sera toujours temps de s'interroger quand le problème se posera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, Laurent VEYLET, José TEUILLIERAS,



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 17 JANVIER 2019

M. le Président,

Nous sommes aujourd'hui convoqués pour la deuxième fois sur la situation des emplois 2019. Il s'agit d'émettre un avis sur les 11 suppressions d'emploi prévues dans notre département. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous n'avons pas l'intention de participer à la discussion et nous voterons une nouvelle fois contre ce projet.

Nous avons régulièrement souligné le mépris que notre direction générale avait vis-à-vis des usagers et des personnels, son seul souci étant de trouver les moyens de réduire les effectifs, enfermée dans une logique de restrictions budgétaires. L'adaptation des structures au réseau ne suffit visiblement pas à atteindre l'objectif des 20 000 suppressions à l'horizon 2022. C'est pour cela qu'aujourd'hui il vous est demandé de « *bâtir un nouveau réseau* »¹.

Cette construction s'affranchit de toutes les règles qui régissent notre administration.

Il s'agit notamment de :

- *dépasser la notion de proximité pour faire prévaloir celle d'accessibilité ;*
- *développer un service public spécifique en multipliant le travail à distance et la notion de front-office / back-office ;*
- *de s'appuyer sur les maisons de service au public (MSAP), les permanences dans les locaux des collectivités locales, l'accueil sur rendez-vous, des dispositifs mobiles, la vidéo-conférence ;*
- *de développer l'accompagnement au numérique.*

¹ Toutes les citations en italique sont extraites du document interne « *Bâtir un nouveau réseau* » daté du 10 décembre 2018

Pour cela plusieurs hypothèses sont envisagées :

- *construire des espaces de « coworking » et multiplier le télétravail ;*
- *le regroupement des trésoreries hospitalières dans la limite de 50 ETP par trésoreries ;*
- *le regroupement des SIP dans la limite de 50 ETP par SIP ;*
- *le regroupement des SIE dans la limite de 50 ETP par SIE ;*
- *le resserrement des SPF.*

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive d'autant qu'il vous est demandé de faire des propositions alternatives. Tout est envisageable, rien n'est interdit puisque « *ces propositions doivent intégrer des hypothèses de diminution d'effectif à l'horizon 2022* ». D'autant plus que des dispositifs « *d'accompagnement RH seront mobilisés pour favoriser les mobilités géographiques et/ou fonctionnelles* ».

Nous exigeons dès aujourd'hui :

- de connaître le nombre de suppressions d'emploi pour le département dans le cadre pluriannuel,
- quelles sont les nouvelles localisations que vous envisagez,
- quelles trésoreries seront fermées,
- combien de poste SPL (dit back-office) seront créés dans le département,
- combien de SIP, SIE et SPF envisagez vous pour le département,
- quel est l'avenir du recouvrement spécialisé dans le Cantal,
- quel futur pour le contrôle fiscal,

Les interrogations sont nombreuses, il est légitime que nos collègues soient informés au plus tôt de l'avenir qu'on leur réserve sachant que votre réflexion doit tenir compte « *du lieu de résidence des agents, de la pyramide des âges, des réseaux de transports, des zones blanches pour l'accès internet...* ».

La CGT Finances publiques s'oppose à la mise en place de toute organisation qui n'a que pour but de supprimer des emplois sans tenir compte des besoins réels de la population. On nous propose aujourd'hui un service public déshumanisé et tout numérique, au contraire des valeurs portées par notre organisation syndicale. Le Service public doit être vecteur de lien social et au plus près de l'utilisateur.